

VIE DE LA BRANCHE

: +7,5% sur les salaires

La fédération des Services a signé la revalorisation à 7,5% des salaires minima de la branche prévention sécurité. Pour rappel, la CFDT Services et deux autres syndicats (CGT et Sud) s'étaient opposés, le 23 mai dernier, à l'application de l'accord salaires de 3,25% (signé par la CFE-CGC, la CFTC et FO). Cette proposition d'augmentation maintenait, en effet, les deux premiers coefficients en dessous du Smic et positionnait le coefficient 140 à 15 € au-dessus.

Cette opposition a permis la réouverture des négociations en septembre dernier et l'obtention d'une revalorisation de 7,5%.

L'inflation restant encore très importante, nous restons attentifs et revendiquerons une nouvelle ouverture de négociations si le Smic venait à nouveau à augmenter afin que les agents de sécurité puissent vivre dignement de leur travail.

: voir tableau 01, ci-dessous et tableau 02, page suivante.

: Tableau 01 Annexes 4 et 8 de la convention collective

Indemnités de panier

- 4,02 € par vacation à partir de la 6^{ème} heure
- 6,16 € pour l'annexe 8

Primes de chien

- 1,19 € par heure, mutuelle incluse + indemnités kilométriques

Indemnités kilométriques

- De 0 à 15 km aller et retour : 1,75 €
- De 16 à 30 km aller et retour : 2,33 €
- De 31 à 80 km aller et retour : 2,68 €
- Plus de 80 km aller et retour : 3,03 €

Majoration

- Nuit : 10% du taux horaire de 21h à 6h
- Dimanche : 10% de 00h à 24h

Prime d'ancienneté

- 2% après 4 ans d'ancienneté
- 5% après 7 ans d'ancienneté
- 8% après 10 ans d'ancienneté
- 10% après 12 ans d'ancienneté
- 12% après 15 ans d'ancienneté

Bulletin aux adhérent.e.s.

Edition : Fédération des Services CFDT

Directeur de la publication :

Olivier Guivarch

CPPAP : 1024 S 07027

Conception : Virginie Le Bail

Impression : Roques 94000 Créteil

Supplément du magazine fabriqué selon les normes environnementales de développement durable.

octobre-novembre-décembre 2022

Supplément à Inform'Action n° 319



cfdt-services.fr

SOMMAIRE

- VIE DE LA BRANCHE
- VIE DES ENTREPRISES

... +7,5% sur les salaires

: Tableau 02 Minima conventionnels par catégorie de personnel

Agents d'exploitation Employés administratifs		Coefficients	Salaires minima au 1 ^{er} janvier 2022	Salaires minima après les 7,5%	Taux horaire
Niveau 2	Échelon 2	120	1 573,17 €	1 691,16 €	11,15 €
Niveau 3	Échelon 1	130	1 593,79 €	1 713,32 €	11,30 €
	Échelon 2	140	1 641,59 €	1 764,71 €	11,64 €
Niveau 4	Échelon 3	150	1 703,00 €	1 830,73 €	12,07 €
	Échelon 1	160	1 797,17 €	1 931,96 €	12,74 €
	Échelon 2	175	1 943,37 €	2 089,02 €	13,77 €
Niveau 5	Échelon 3	190	2 089,42 €	2 246,13 €	14,81 €
	Échelon 1	210	2 284,77 €	2 456,13 €	16,19 €
	Échelon 2	230	2 479,66 €	2 665,63 €	17,58 €
	Échelon 3	250	2 674,57 €	2 875,16 €	18,96 €
Agents de maîtrise		Coefficients	Salaires minima 151,67 heures	Salaires minima 151,67 heures après les 7,5%	Taux horaire
Niveau 1	Échelon 1	150	1 865,82 €	2 005,76 €	13,22 €
	Échelon 2	160	1 968,93 €	2 116,60 €	13,96 €
	Échelon 3	170	2 071,79 €	2 227,17 €	14,68 €
Niveau 2	Échelon 1	185	2 226,58 €	2 393,57 €	15,78 €
	Échelon 2	200	2 380,99 €	2 559,56 €	16,88 €
	Échelon 3	215	2 535,44 €	2 725,60 €	17,97 €
Niveau 3	Échelon 1	235	2 741,48 €	2 947,09 €	19,43 €
	Échelon 2	255	2 947,49 €	3 168,55 €	20,89 €
	Échelon 3	275	3 153,52 €	3 390,03 €	22,35 €
Ingénieurs et cadres		Coefficients	Salaires minima 151,67 heures	Salaires minima 151,67 heures après les 7,5%	Taux horaire
	Position I	300	2 478,92 €	2 664,84 €	17,57 €
	Position II-A	400	3 137,10 €	3 372,38 €	22,23 €
	Position II-B	470	3 597,47 €	3 867,84 €	25,50 €
	Position III-A	530	3 992,41 €	4 291,84 €	28,30 €
	Position III-B	620	4 584,55 €	4 928,39 €	32,49 €
	Position III-C	800	5 769,15 €	6 201,84 €	40,89 €

VIE DES ENTREPRISES

: Fiducial Sécurité Humaine (FSH) de Clermont-Ferrand



Face au manque de dialogue et vu qu'aucune proposition à leurs revendications n'a été faite lors d'un échange le 13 septembre dernier, les salariés de FSH ont fait grève le 20 septembre sur l'agence de Clermont-Ferrand. Les salariés déplorent l'inaction de leur entreprise face aux multiples

augmentations de l'inflation. Près de 78% des effectifs se retrouvent en dessous du Smic malgré leur grand niveau de responsabilités sur leur site d'affectation. Chaque nouvelle inflation ne fait qu'enfoncer leurs salaires et l'espoir, qu'un jour, ils pourront vivre dignement de leur travail.

Leur quotidien : manque de reconnaissance, conditions de travail dégradées et erreurs récurrentes sur les fiches de paie.

La direction n'a pas souhaité répondre favorablement aux revendications des salariés. Face au mutisme de l'entreprise, les salariés ne sont pas prêts de lâcher.